

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 97.00.620.019.1 DU 16 SEPTEMBRE 1997

## Ponts-basculés à équilibre automatique PRECIA modèles LT 75, C 85, GRANIT, 7ELEM (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMANANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

Société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions suivantes :

Ponts-basculés	Décisions d'approbation de modèle	Revue de métrologie
PRECIA modèle LT75	n° 89.1.03.626.1.3 du 9 février 1989 n° 91.00.626.011.1 du 6 novembre 1991 n° 92.00.620.001.1 du 29 avril 1992 n° 94.00.626.001.1 du 18 février 1994	février 1989, page 196 novembre 1991, page 1285 avril 1992, page 539 février 1994, page 159
PRECIA modèle C 85	n° 89.1.04.626.1.3 du 9 février 1989 n° 91.00.626.012.1 du 6 novembre 1991 n° 92.00.620.001.1 du 29 avril 1992 n° 95.00.626.006.1 du 18 août 1995	février 1989, page 201 novembre 1991, page 1286 avril 1992, page 539 août 1995, page 863
PRECIA modèle GRANIT	n° 89.1.07.626.1.3 du 27 février 1989 n° 91.00.626.009.1 du 23 octobre 1991 n° 92.00.620.001.1 du 29 avril 1992 n° 93.00.626.020.1 du 25 novembre 1993 n° 97.00.620.009.1 du 6 juillet 1997	mars 1989, page 316 octobre 1991, page 1105 avril 1992, page 539 novembre 1993, page 1482 août/septembre 1997, page 487
PRECIA modèle 7ELEM	n° 88.1.59.626.1.3 du 29 novembre 1988 n° 91.00.626.002.1 du 18 février 1991 n° 93.00.626.012.1 du 21 juin 1993 n° 95.00.626.007.1 du 27 septembre 1995	janvier 1989, page 53 février 1991, page 181 juin 1993, page 847 septembre 1995, page 905

et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002.

**CARACTERISTIQUES**

Les ponts-basculés PRECIA faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approu-

vés par les décisions précitées par le fait qu'ils peuvent être équipés d'un dispositif périphérique dénommé convertisseur de protocole AQP.

Ce dispositif est composé du système informatique PRECIA-MOLEN de type SPOT, version SPOT UC faisant l'objet du certificat d'essai n° TC 2881 du 7 octobre 1996 délivré par le NMI



organisme notifié n° 0122, dans lequel est implanté un logiciel d'application dénommé AQP. Les fonctions de ce logiciel sont :

- la conversion des protocoles de communication utilisés par différents types d'indicateurs en un protocole unique ;
- la transmission des seules valeurs de poids brut ;
- le pilotage d'un dispositif imprimeur approuvé, imprimant les valeurs «au fil de l'eau».

Ce dispositif peut être connecté à un ou plusieurs dispositifs indicateurs de ponts-bascules par l'intermédiaire de trois interfaces de type liaison série. Sur chaque interface peut être connecté de un à trois dispositifs indicateurs dialoguant sous le même protocole. Les protocoles possibles pouvant être affectés lors de la configuration sur chacune des interfaces sont définis dans le document 4 005 526.001 (annexe 9) de la société PRECIA.

Le logiciel d'application spécifique, utilisé dans ce dispositif périphérique est identifié par une étiquette autocollante collée sur la mémoire PROM contenant ce logiciel. Cette étiquette dont le retrait entraîne sa destruction, porte l'indication AQP V14. En outre, l'identification du logiciel «AQP V14» est imprimée lors de la mise sous tension du convertisseur de protocole.

Ce dispositif comporte une imprimante compatible, approuvée ou respectant les exigences de la circulaire n° 96.00.620.006.1 du 3 juin 1996 relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique ayant fait l'objet de décisions d'approbation nationales.

Les autres éléments constitutifs, les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières d'utilisation, les indications particulières, les conditions particulières de vérification restent identiques à celles figurant dans les décisions précitées.

## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision conservent respectivement leurs plaques d'identification.

Le numéro et la date de la présente décision seront reportés dans le carnet métrologique des instruments concernés.

En outre, une plaque d'identification destructible par arrachement est disposée sur le dispositif convertisseur de protocole et comporte au moins :

- la marque du fabricant,
- le numéro de série du dispositif.

## DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 24.550, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et chez le fabricant.

## VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

## ANNEXE

Plan de scellement n° 6471 du dispositif périphérique constituant le convertisseur de protocole AQP.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

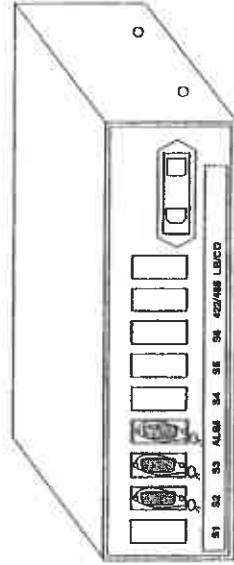
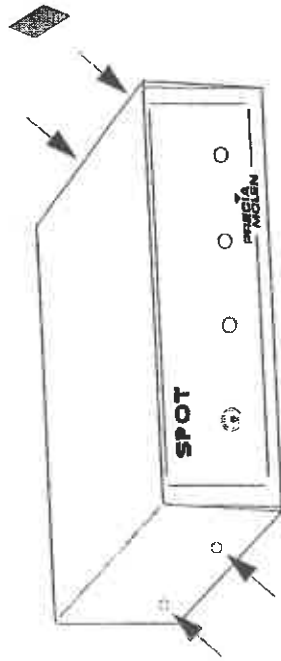
J.F. MAGANA

■ N° 6471

PONTS-BASCULES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE PRECIA, LT 75, C 85, GRANIT, 7ELEM

Schéma du dispositif convertisseur de protocole et des dispositifs de scellement

Etiquette autocollante dont le retrait entraîne sa destruction apposée sur les 4 vis latérales



Pièce de verrouillage + vis percées + fil percé + pastille plomb sur les interfaces de liaison série indicateur

Un cache est apposé sur les liaisons série non utilisées